

**VILLE
DU PUY EN VELAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 08 octobre 2025****Délibération n° DEL_2025_0117**

L'an deux mille vingt cinq, le huit octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Caroline BARRE.

Date de la Convocation :
mercredi 01 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
14/10/2025

Étaient présents :

Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Cédric DINIS, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Ont donné procuration :

Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Isabelle DARDELET à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Absent(e)s :

Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Monsieur François CHATAING, Madame Celline GACON, Madame Aurélie CHAMBON

Secrétaire de séance : Philippe RIBEYRE

La séance a été levée à : 20H10

Rédacteur : Orane LELEUX Aménagement - Habitat - Urbanisme

Objet :	NPNRU du Val-Vert : avenant n°7 au contrat de mandat confié à la SPL du Velay
----------------	---

Rapporteur : Caroline BARRE

La Ville a confié un contrat de mandat à la SPL du Velay pour conduire l'ensemble des études et travaux qu'elle a engagé sur le quartier du Val-Vert dans le cadre du projet NPNRU. Un premier avenant au contrat de mandat a été signé le 18 octobre 2019 pour intégrer les modifications du programme de travaux. Un second avenant signé le 6 janvier 2020 a permis de préciser les missions confiées à la SPL sur l'opération « aménagement du rez-de-chaussée du bâtiment 60 ». Un troisième avenant, signé le 22 décembre 2020, a permis d'ajuster les

Délibération n° DEL_2025_0117 du mercredi 08 octobre 2025

évolutions financières des opérations « Réhabilitation du groupe scolaire » et « démolition/reconstruction du gymnase ». Un quatrième avenant signé le 15 juillet 2021 a permis de prendre en compte les évolutions du programme de requalification des espaces publics du quartier et de la requalification du rez-de-chaussée du 60 (maison de quartier et réserve de locaux). Un cinquième avenant signé le 18 juillet 2023 a permis d’actualiser les coûts au vu des dépenses connues. Un sixième avenant signé le 26 août 2024 a permis d’intégrer la reprise du soutènement de l’avenue du Val-Vert, le verdissement de la cour du centre de loisirs et la création d’un préau, l’actualisation de la rémunération de la SPL sur l’opération « Rez de chaussée du bâtiment 60 » compte tenu de la durée du chantier et la prise en compte des prix nouveaux.

Un septième avenant doit être conclu pour :

- Modifier les modalités de règlement de la rémunération de la SPL : Le mandat pour le programme NPNRU comprend des opérations conduites de manière indépendante les unes des autres (contrats, plannings, ...). Certaines d’entre elles ont été achevées depuis mi-2023. Afin de solder définitivement ces opérations pour le mandant comme pour le mandataire, il convient de modifier la rédaction de l’étape 8 de la rémunération portant sur « Remise des comptes au Maître de l’ouvrage et établissement du décompte général », dernière dépense de l’opération pour le mandant. Il est proposé que cette rémunération soit sollicitée par le mandataire au terme de l’année de parfait achèvement opération par opération et non au global.
- Prolonger les délais de l’opération espaces publics : le chantier des espaces publics est réalisé après les opérations bâtementaires, il est donc tributaire des autres opérations. Il convient donc de prolonger l’opération des espaces publics de 24 mois. Au regard des suspensions de chantier opérées pendant les travaux (6 mois), l’évolution du suivi de chantier par la SPL porte sur une durée de 18 mois.
- Effectuer une mise à jour de chaque bilan financier des opérations, sans incidence sur la rémunération du mandataire, tenant compte des éventuels avenants aux marchés de travaux (plus et moins-value) et des révisions de prix réglés sur chaque marché.

Le coût prévisionnel des opérations confiées à la SPL du Velay est ainsi porté à 13 964 870 € TTC, soit une augmentation de 79 578 € TTC.

Poste de dépenses	Avenant n°6	Avenant n°7	Evolution
Études	123 960 € TTC	122 767 € TTC	- 1 193 € TTC
Travaux	12 596 110 € TTC	12 638 681 € TTC	+42 571 € TTC
Honoraires	1 138 198 € TTC	1 176 828 € TTC	+38 630 € TTC
Frais divers et financiers	27 024 € TTC	26 594 € TTC	- 430 € TTC
TOTAL MANDAT	13 885 291 € TTC	13 964 870 €TTC	+79 578 € TTC

Pour l’ensemble des missions, la SPL percevra une rémunération totale de 362 247.45 € TTC (+ 21 506,7 € TTC d’évolution par rapport à l’avenant n°6).

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 29/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Urbanisme du 23/09/2025

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le projet d'avenant n°7 ci-joint,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°7,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Caroline BARRE

Adjointe au Maire

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 8 octobre 2025,
Le Secrétaire de séance,
RIBEYRE Philippe,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 08
octobre 2025